



Commission Locale de l'Eau Léon-Trégor

Le 13 juin 2025

En salle des conférences de la CCI de Morlaix

La séance débute à 14h05

Etaient présents :

Membres du 1er Collège					Présent.e	Excusé.e	Pouvoir à...
1	Monsieur	Robert	BODIGUEL	Vice-président de la Communauté de Communes de Landivisiau		X	
2	Madame	Annie	BRAS-DENIS	Vice-présidente de Lannion-Trégor Communauté	X		
3	Madame	Aline	CHEVAUCHER	Conseillère Départementale du Finistère		X	
4	Monsieur	Eric	CLOAREC	Conseiller communautaire de Morlaix Communauté		X	
5	Monsieur	Jean-Noël	EDERN	Vice-président de Haut-Léon Communauté	X		
6	Monsieur	Patrick	GUEN	Vice-président de Haut-Léon Communauté	X		
7	Monsieur	Olivier	LE BRAS	Conseiller Régional de Bretagne		X	
8	Monsieur	Sébastien	MARIE	Conseiller délégué de Morlaix Communauté		X	
9	Monsieur	Christophe	MICHEAU	Pôle d'équilibre territoire et rural du Pays de Morlaix		X	
10	Monsieur	François	MOAL	Conseiller communautaire de Haut-Léon Communauté		X	Jean-Noël Edern
11	Madame	Nathalie	NOWAK	Conseillère départementale des Côtes d'Armor		X	
12	Monsieur	Guy	PENNEC	Vice-président de Morlaix Communauté	X		
13	Madame	Nicole	SEGALEN-HAMON	Conseillère communautaire de Morlaix Communauté	X		
14	Monsieur	Hervé	TILLY	Parc naturel régional d'Armorique	X		
Membres du 2ème Collège							
1	Madame	Hélène	BEAU DE KERGUEN	Propriétaires fonciers concernés		X	
2	Monsieur	Philippe	BRAS	Associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique concernées	X		
3	Madame	Isabelle	BEUZIT	Chambre de commerce et d'industrie de Bretagne		X	
4	Monsieur	Bertrand	JAOUEN	Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne Nord	X		
5	Monsieur	François	KERSCAVEN	Chambre d'agriculture du Finistère	X		
6	Monsieur	Robert	LE COAT	Syndicat de la Truite d'Elevage de Bretagne	X		
7	Monsieur	Gurvan	CAROU	Association de consommateurs concernées		X	
8	Monsieur	Yvon	CRAS	Associations de protection de l'environnement concernées	X		

9	Monsieur	Hervé	LOUSSAUT	Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor		X	François Kerscaven
10	Monsieur	Dominique	ROPARS	Représentant comité départemental du Finistère, Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches	X		
11	Monsieur	Mickaël	MOAL	Représentant du Syndicat Breizh Irrigation	X		
Membres du 3ème Collège							
1	Monsieur	Le Préfet Coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, Préfet de la Région Centre-Val de Loire				X	
2	Monsieur	Un représentant de l'Agence de L'Eau Loire-Bretagne, représenté par Monsieur Pierre PROD'HOMME			X		
3	Monsieur	Le Préfet du Finistère - Représenté par le Directeur Départemental des territoires et de la mer du Finistère, représenté par Monsieur Jérôme GUILLEMOT			X		
4	Madame	Le Préfet des Côtes d'Armor - Représenté par le Chef de la mission inter-services de l'eau et de la nature des Côtes d'Armor, représenté par Madame Léa THIEBAUD				X	
Assistent également à la réunion :							
	Titre	Prénom	Nom	Structure			
1	Animateur SAGE	Jocelyn	HILIOU	PETR Pays de Morlaix	X		
2	Chargée de mission SAGE	Myriam	LAUNAY	PETR Pays de Morlaix	X		
3	Chargé de mission agricole	Armel	GENTIEN	Syndicat Mixte de l'Horn	X		
4	Animatrice SAGE	Lucie	CHAUVIN	SAGE Baie de Lannion	X		
5	Chargé de projet Profil eaux littorales	Syméon	KERGOURLAY	An Dour	X		
6	Directeur Général	Frédéric	COULOMBEL	An Dour	X		
7	Bénévole	Marie-France	TOSSER	Bretagne Vivante	X		
8	Chargé de mission	Vincent	LETALOUR	CAB	X		
9	Animatrice	Ninog	MARECHAL	Breizh Irrigation	X		
10	Délégué Planification	Laurent	LECORVOISIER	ADEUPA	X		

- **25 présents dont 15 membres de CLE**
- **2 pouvoirs**

Introduction

Monsieur **Guy PENNEC**, en sa qualité de Président de la CLE Léon-Trégor, souhaite la bienvenue à Monsieur Mickaël MOAL, qui intègre officiellement la CLE en qualité de représentant du **Syndicat Breizh Irrigation**. Il rappelle ensuite les points à l'ordre du jour et les demandes de prises de parole.

1. Lien SAGE-SCoT

Voir Supports de présentation
(Par Laurent Le Corvoisier, ADEUPA)

- **Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Morlaix doit être compatible avec le SAGE.**
- Urbanisme et eau sont très liés et particulièrement dans le SCoT du Pays de Morlaix (petit et grand cycle de l'eau, littoral).
- Le SCOT doit respecter le code de l'urbanisme et la loi littorale mais peut ajouter des règles.
- Le SCoT mobilise tous les moyens prévus par le code de l'urbanisme mais avec certaines limites :
 - o Il peut prescrire des règles mais pas de moyens
 - o Intégrer l'ensemble un SAGE dans un SCoT n'est pas possible
 - o Définir des règles à la parcelle n'est pas possible (cela empièterait sur les compétences des PLUi)
 - o Prescrire des travaux sur l'existant n'est pas possible
- Tout ce qui concerne le grand cycle de l'eau se trouve en première partie du Document d'Objectifs et d'Orientations (DOO : le socle) et le petit cycle dans la première et la seconde partie du DOO.
- **ZAN : Zéro Artificialisation Nette**
- Les définitions de « consommation » et « d'artificialisation » d'espace seront prochainement revues par le législateur.

Echanges :

Guy PENNEC souligne une erreur dans la présentation : l'usine de production d'eau de Guerlesquin a été fermée. L'étude de sécurisation d'alimentation eau potable de la Communauté d'Agglomération de Morlaix n'a pas encore déterminé la construction d'une nouvelle usine configurée pour 8000 m³/jour. La retenue d'eau du barrage de Guerlesquin est sanctuarisée comme ressource alimentation eau potable et sert au soutien d'étiage du Guic et du Léguer.

➔ **Laurent LE CORVOISIER** précise que le SCoT est arrêté et qu'en l'état, on ne peut pas le corriger. Il faudra donc demander la modification formellement dans l'avis de la CLE.

Annie BRAS DENIS (Présidente de la CLE Baie de Lannion) souligne que le SAGE Baie de Lannion, aux côtés du SAGE Léon-Trégor, incite à la vigilance sur les questions de disponibilité de la ressource car les perspectives de changement climatique ne sont pas optimistes.

Philippe BRAS (APPMA) souligne que l'étiage sur la Penzé se produit désormais fin mars-début avril, ce qui semble anormal étant donné sa morphologie et de son historique capacité à faire face aux étiages (1976 et 2022)

Jocelyn HILIOU (animateur du SAGE Léon-Trégor) informe qu'un cahier des charges a été réalisé avec les SAGE Elorn et Bas Léon sur le volet Hydrologie et que des investigations sur les modifications des régimes d'étiage sont prévues. La question est : « comment concilier des usages demain ? » et les CLE auront un rôle fondamental pour y répondre.

Laurent LE CORVOISIER (ADEUPA) informe qu'un texte majeur est sorti quelques jours après que le SCoT du Pays de Morlaix ait été arrêté et qu'il fera jurisprudence : il s'agit de l'arrêt de la cour d'appel de Nantes qui annule le SCoT du Morbihan car il n'a pas suffisamment bien anticipé la capacité d'accueil des communes littorales.

Selon le SCoT, il ne faut plus exposer de nouvelles personnes et de nouveaux biens aux risques de submersion en construisant de nouveaux bâtiments.

Bertrand JAOUEN (représentant du Comité Régional de la Conchyliculture) et **Dominique ROPARS** (représentant du comité départemental du Finistère pour la Fédération Nationale de la Pêche et de la Plaisance) font part de leur inquiétude face à cette règle qui, selon eux, met en péril les activités conchylicoles et nautiques. Ils demandent une dérogation pour les activités maritimes en général.

- ➔ **Laurent LE CORVOISIER** (ADEUPA) propose de demander des précisions, soit au titre de la CLE si cette dernière est d'accord, soit à titre individuel.
- ➔ **Nicole SEGALEN HAMON**, représentante de Morlaix Communauté à la CLE, souligne que ce sont des questions compliquées pour un.e maire car à la fois il leur est demandé des dérogations mais ce sont également eux qui sont responsables en cas d'accident.

Laurent LE CORVOISIER souligne que l'avis de la CLE peut être « Favorable » ou « Défavorable » mais il y a également des nuances possibles : Favorable avec demandes, avec réserves...

La CLE Léon-Trégor donne donc un avis favorable assorti de demandes avec la formulation suivante :

« La CLE demande que le SCOT précise les conditions d'adaptation des équipements et entreprises présentes sur le littoral aux risques littoraux de manière à permettre leur évolution ou leur relocalisation »

François Kerscaven ne prend pas part au vote car la Chambre d'Agriculture est prescriptrice dans l'élaboration du SCoT et ne souhaite donc pas être juge et partie

Philippe BRAS et **Nicole SEGALEN HAMON** jugent la formulation un peu vague mais **Jean-Noël EDERN** est d'avis qu'il ne faut pas trop restreindre car le PLUi a le pouvoir de restreindre davantage.

2. Profil de Vulnérabilité des eaux littorales

Voir Support de présentation

(par Syméon KERGOULAY, AN Dour et Jocelyn HILIOU, SAGE Léon-Trégor)

- Pilotage de l'étude par le SAGE Léon-Trégor et portage administratif et opérationnel par An Dour
- **7 bureaux d'étude** sur cette étude d'envergure

- Un outil de prédiction des pollutions est prévu d'ici la fin de l'année et la mise en place d'un observatoire des pollutions pour la fin de l'étude.

Echanges :

Bertrand JAOUEN souhaite partager sa satisfaction et son optimisme à l'écoute des avancées et perspectives de cette étude, et remercie l'équipe d'An Dour et du SAGE pour le travail mené. Après en avoir discuté avec d'autres professionnels, il tenait à saluer, en plénière de CLE, les actions de terrain, notamment sur la résorption des « points noirs », qui parlent directement aux conchyliculteurs.

Guy PENNEC précise les grandes innovations de l'étude et applaudit le méticuleux travail réalisé, grâce auquel les contaminants qui arrivent aux exutoires seront identifiées et des actions concrètes proposées au cas par cas.

3. Démarche du SAGE sur les serres

Mickaël MOAL (Breizh Irrigation) est pépiniériste à Plouéan. Il présente Breizh irrigation : un syndicat ayant pour objectif de regrouper les filières et travailler sur les innovations. Plusieurs organisations de producteurs en sont membres : SAVEOL, CERAFEL, EUREDEN, Prince de Bretagne, Val de Rance, Bretagne Plants...

Jocelyn HILIOU présente ensuite la démarche en cours ainsi que la **Charte « de bonnes pratiques »** sur la gestion des eaux de drainage en cours de signature entre le SAGE, SMH SAVEOL et la SICA. Cette charte s'appliquera d'abord aux fraises et tomates puis aux fleurs ornementales.

Voir Support de présentation

(par Jocelyn HILIOU)

L'échéance fixée est septembre 2025, date à laquelle la réglementation de la **Zone Soumise à Contrainte Environnementale (ZSCE)** sera effective. Il est important, d'ici là, de mettre les services de l'Etat en confiance et de montrer la collaboration.

Il est envisagé, par la suite, d'élargir cette charte à l'ensemble du SAGE.

Les suivis Etap'N (Azote), prévus comme mesure d'accompagnement dans la cadre de la charte, seront réalisés par le SMH, qui est maître d'ouvrage.

4. Démarche du SAGE sur la prolifération d'algues vertes en Baie de Morlaix

Voir Support de présentation

(par Jocelyn HILIOU)

Après un bref état des lieux illustré par les images de drones captées récemment, est présentée l'expérimentation en cours avec **AZOLLAE** depuis moins d'un mois pour ramasser, par aspiration, les algues vertes en mer. Quelques difficultés sont à relever pour le moment : temps de travail court en mer, le bateau éprouve des difficultés à se déplacer sur les parcs et peine à avancer à basse vitesse, contrainte de coût...

Echanges :

Bertrand JAOUEN informe que le CRC va envoyer un courrier au Préfet afin de demander que la Baie de Morlaix soit classée algues vertes, comme l'a fait le Président de la CLE en début d'année. Il explique que les huîtres se retrouvent asphyxiées sous les algues et ne peuvent plus filtrer. Sur les parcs on peut encore juguler mais sur le sol c'est impossible. Il se demande s'il est possible de faire davantage sur les actions préventives.

Guy PENNEC informe que le 5 juin 2025 un courrier a été transmis par l'entreprise CADORET aux services de l'Etat afin d'expliquer la situation critique rencontrée par la profession.

Il souligne l'urgence d'initier de nouvelles collaborations et tester de nouvelles choses de manière solidaire. Il dresse les pistes de collaboration actuellement engagées ou prévues par le SAGE Léon-Trégor :

- Station biologique de Roscoff
- CNRS
- CEVA

Annie BRAS DENIS confirme que le sujet est bien plus large que les 8 baies algues vertes « officielles ». Elle approuve l'importance d'agir vite tout en se montrant humble face à ce phénomène compliqué et coûteux (elle rappelle qu'avec 16,7 mg/L de nitrates sur le Yar, il y a toujours des algues vertes...). Elle informe également que **Guy PENNEC** a été nommé porte-parole des Présidents de CLE de Bretagne (APPCB) sur la question des algues vertes non seulement car il porte un territoire avec 2 algues vertes et aussi car il y a des sujets sur vasières sur le territoire.

Patrick GUEN insiste sur notre fragilité face au changement climatique et sur le lien très fort entre quantité et qualité de l'eau : moins il y a d'eau, plus les pollutions sont concentrées. Il se désolé ainsi du fait qu'alors que l'Horn était en bonne voie pour rouvrir sa prise d'eau, il y a eu un printemps très sec qui a concentré l'azote et causé un dépassement des 50 mg/L requis. Or, pour rouvrir la prise d'eau de l'Horn, il ne faut pas plus d'un dépassement annuel de cette norme des 50 mg/L par an pendant 3 ans.

5. Démarche du SAGE sur le carénage

Jocelyn HILIOU fait un point d'avancement et indique qu'une des propositions qui sera faite est celle d'une Charte selon laquelle lorsqu'un plaisancier n'a pas caréné dans les normes réglementaires, il ne puisse plus avoir de place au port. Cette charte se basera sur un arrêté préfectoral qui se voudra progressif dans sa mise en œuvre.

Echanges :

Selon **Dominique ROPARS**, il est très important d'être prudent avec ce genre de démarche si on veut que cela fonctionne. Il faut y aller progressivement et en premier lieu insister sur de la communication et de la pédagogie plutôt que des obligations et des règlements.

- **Guy PENNEC** rassure sur le fait que cette démarche sera bienveillante et axée sur la pédagogie.
- **Jocelyn HILIOU** rappelle que cette démarche sera progressive et se fera sur le long terme
- **Nicole SEGALEN HAMON** souligne quant à elle que même si elle est favorable à la pédagogie, quand une loi existe depuis des années, il faut simplement la respecter et la faire respecter.
- **Dominique ROPARS** réagit pour rappeler que cela fait des années que ce sont les plaisanciers eux-mêmes qui se battent pour avoir une aire de carénage digne de ce nom et qu'elle n'est toujours pas réalisée.

DIVERS

- **Philippe BRAS** souhaite saluer le courrier rédigé pour soutenir l'OFB et signé depuis le 28 février par (presque) tous les Présidents de SAGE (à l'exception d'un président).
- **Philippe BRAS** salue la présence de Breizh irrigation car cela permettra peut-être d'éviter quelques conflits. Il souhaite notamment attirer l'attention sur le cas de la gestion problématique d'une serre à Tréflaouéan.
- Poursuite de la médiation littorale : la CLE souhaite poursuivre et il va donc falloir trouver de nouveaux financements car cette année est la dernière pour le financement FEAMPA.
- **Jérôme GUILLEMOT** porte à connaissance des membres de la CLE que **Guillaume HOEFFLER** quitte son poste à la DDTM 29 et devient Directeur d'antenne pour l'Agence de l'eau.

La séance prend fin à 16h35

Guy Pennec

**Président de la Commission Locale de l'Eau
du SAGE Léon-Trégor**

